

## Diagnostic territorial – Drac PACA

Conformément à la circulaire du Premier ministre n° 5770-SG du 18 février 2015 relative à la réorganisation des services régionaux de l'État, voici les éléments du diagnostic territorial des missions et services de la Direction régionale des affaires culturelles.

### 1. Le territoire – éléments de contexte

#### a Caractéristiques du territoire en matière d'aménagement culturel

En matière culturelle, la région PACA présente deux caractéristiques, qu'elle a en partage avec la région Rhône – Alpes, autre grande région et qui plus est voisine immédiate : premièrement, elle bénéficie d'un effort culturel conséquent de la part de l'intégralité de la puissance publique, Etat et collectivités, avec une dépense annuelle par habitant de 212 euros ; deuxièmement, l'architecture de son aménagement culturel repose en quasi totalité sur des financements croisés.

#### b Forces et faiblesses

Cette forte interdépendance et imbrication a l'avantage d'offrir aux services déconcentrés du Ministère de la culture et de la communication une interface partenariale à la fois vaste et substantielle, en particulier avec les communes, les intercommunalités, les Départements et le Conseil régional. Il est notable que les services de la DRAC ont coutume, peut-être encore mieux qu'ailleurs, de coopérer avec ceux du conseil régional, qu'il s'agisse de l'accompagnement au long cours du fonctionnement des opérateurs culturels de territoire, que des projets d'avenir dans le cadre du CPER, sans parler de l'agence culturelle dont ils sont cofondateurs et soutiens principaux, l'ARCADE.

Cet atout indiscutable est corrélé à deux facteurs qui viennent cependant en atténuer les retombées positives : d'une part le fort émiettement du territoire régional, avec un processus de métropolisation qui tourne le dos à l'arrière-pays et une communication ardue d'une métropole à une autre, phénomène qui se traduit également dans le domaine artistique et culturel ; d'autre part la très grande intrication de l'architecture financière mentionnée plus haut, qui fragilise les opérateurs de terrain à chaque alternance démocratique ou à chaque désengagement de l'une ou l'autre des collectivités. Ce dernier phénomène rend la capacité d'intervention de la DRAC (62 millions d'euros/an) à la fois indispensable et difficilement amovible, avec des marges de redéploiement très ténues, compte tenu du nombre d'opérateurs – et d'emplois induits – dont le modèle économique en dépend. Cet héritage culturel est donc à la fois précieux et lourd, et la DRAC est au croisement des tensions qui parcourent cette architecture à la fois imposante et fragile.

#### c Grands projets structurants

La DRAC n'est pas principalement opératrice de projets en tant que tels, elle est davantage animatrice de la coordination des politiques culturelles sur les territoires, qu'il s'agisse du soutien à la création et à sa diffusion (festivals, scènes permanentes et orchestres en régions, compagnies, ensembles et artistes indépendants), de la transmission des savoirs (enseignement supérieur des arts), de la démocratisation culturelle (chantier interministériel de l'éducation artistique et notamment de l'action culturelle en faveur des jeunes des quartiers prioritaires), restauration et valorisation du patrimoine bâti (monuments historiques, architecture des bâtiments de France, AVAP) ou artistique et historique (musées), prescription de fouilles archéologiques et valorisation scientifique des découvertes qui en découlent, coordination des industries culturelles en région (édition, livre, lecture et cinéma).

La DRAC est en revanche opératrice au long cours en matière de maîtrise d'ouvrage pour ce qui concerne la conservation des monuments historiques relevant du patrimoine de l'Etat, de même que pour les chantiers d'archéologie préventive. Ce type d'opérationnalité est voué à s'inscrire dans des projets structurants, dans la mesure où il conditionne très souvent le phasage de grands programmes d'aménagement du territoire : exemple des fouilles de Marignane ou du

patrimoine classé à l'UNESCO.

L'avis de la DRAC est enfin décisif dans des grands projets d'aménagement du territoire, de même que le financement du Ministère de la culture et de la communication : on peut penser au volet culture et/ou enseignement supérieur du CPER : ENSP à Arles, IMVT à Marseille, CEFEDM à Aix-en-Provence, chantier de la Rotonde à Marseille, poursuite de l'aménagement de la Friche belle de mai, etc.

## 2. Les organisations

### a Enjeux de politiques publiques et priorités

Les missions et l'organisation de la Drac Paca relèvent du décret du 8 juin 2010.

La Direction Régionale est un service déconcentré du Ministère de la culture et de la communication créé par la fusion de la Drac et des services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

Elle est chargée de conduire la politique culturelle de l'Etat dans la Région et dans les Départements qui la composent.

Elle exerce ses missions sous l'autorité du Préfet de Région et sous l'autorité fonctionnelle des Préfets de Département. Sous ce double couvert, elle veille au soutien de la création artistique, à la transmission des savoirs, à la conservation des monuments historiques, à la qualité de l'architecture, à l'application du code du patrimoine en matière d'archéologie préventive et à la coordination en région des industries culturelles. Pour ce faire, elle apporte au Préfet de région, responsable des budgets opérationnels de programmes, ses avis et conseils pour la programmation et la ventilation des crédits affectés aux BOP 131, 175, 224 et 334.

### b Caractérisation de l'organisation (modes de travail, articulation avec les partenaires)

La direction régionale est organisée en cinq pôles dans le cadre du projet de service : patrimoines, architecture et espaces protégés, création, publics et territoires, fonctions support. Elle compte six unités territoriales (une par département), les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, compétents pour l'architecture et les espaces protégés.

### c Forces et faiblesses sur les principales missions et les principaux processus internes

L'atout indéniable et principal de la DRAC est sa reconnaissance par les partenaires de terrain dans son rôle de tiers médian en vue de garantir le contenu et la cohérence des politiques d'aménagement culturel du territoire. Son expertise est reconnue selon un triple effet : l'application de la législation et de la réglementation (ordonnance de 1945, code de la propriété intellectuelle, code du patrimoine) ; sa puissance financière (avec 120 millions d'euros/an dont 62 millions déconcentrés en DRAC), elle est le second financeur des services culturels en région juste après les communes ; la qualité de son expertise du fait de l'ancrage professionnel de ses filières métiers.

La faiblesse relative de la DRAC, comme de toutes les autres DRAC sur le territoire national, est sa difficulté d'innover en matière de dispositifs réglementaires, ce qui peut parfois la faire apparaître en décalage avec les aspirations et besoins du territoire, de la population et de ses représentants locaux : un travail de positionnement, de pédagogie et de diplomatie d'influence est sur ce point sans cesse à réinventer et à recommencer de manière à créer les conditions de confiance indispensables à un dialogue constructif. A cet égard, une posture parfois perçue comme prescriptive peut s'avérer contreproductive, même s'il appartient à la DRAC de veiller à une juste régularité normative de son champ de compétence.

L'autre difficulté d'action de la DRAC est la juste articulation entre l'échelon national, régional et

départemental, avec un travail permanent de réajustement du circuit de l'information et de la décision, particulièrement sensible lorsqu'il s'agit de sujets ou de thématiques qui sont conditionnées à ces trois niveaux : question des festivals en région, des intermittents, des nominations de directeurs ou directrices d'établissements labellisés, du soutien d'artistes résidents en région mais au rayonnement national voire international.

### 3. Les ressources

#### a Enjeux RH : Etat des lieux des effectifs de la région au niveau régional et départemental

<b>DRAC PACA – Effectifs attribués en 2015 : 144,5</b>	
	<b>Effectifs présents au 1er janv 2015</b>
<b>DIRECTION</b>	<b>15,4</b>
Directeur-directeur adjoint	2
Secrétariat	2
Information et communication	4
Affaires financières	7,4
<b>POLE PUBLICS ET TERRITOIRES</b>	<b>7</b>
Livre et lecture	3
Politiques territoriales et interministérielles	4
<b>POLE CREATION ARTISTIQUE</b>	<b>6,8</b>
Spectacle vivant	3,8
Arts plastiques	3
<b>POLE PATRIMOINES</b>	<b>45,7</b>
Service régional de l'archéologie	20,7
Conservation régionale des monuments historiques	22,5
Musées et ethnologie	2,5

<b>POLE ARCHITECTURE ET ESPACES PROTEGES</b>	<b>52,3</b>
Architecture et espaces protégés	3
STAP Stap 04	5
Stap 05	5
Stap 06	10,7
Stap 13	11,8
Stap 83	10,8
Stap 84	6
<b>SECRETARIAT GENERAL</b>	<b>11,5</b>
secrétaire général	1
Affaires transversales et réglementation	2,5
Ressources humaines	3
Affaires générales	5
<b>TOTAL</b>	<b>138,7</b>

<b>DRAC</b>	<b>PACA</b>	<b>-</b>
<b>Effectifs attribués en 2015 : 144,5</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs présents au 1er janv 2015</b>	
A	64,1	
B	32,6	
C	42	
<b>TOTAL</b>	<b>138,7</b>	

## b Plafond d'emploi

Le plafond d'emploi de la Drac Paca s'élève à 144.5 etp.

Il a fait l'objet de plusieurs réductions, sous l'effet de plusieurs réorganisations et transferts consécutifs sur les quinze dernières années:

1. Le transfert du service de l'Inventaire
2. Le transfert de la maîtrise d'ouvrage vers le CMN.
3. La mise en place des CSP et des SFACT.
4. Le transfert de la paye en centrale.

## c Développement à venir ou en cours des services de la DRAC

Les axes de développement de la Direction Régionale en matière de gestion des ressources humaines sont les suivants :

le renforcement de l'équipe de Direction par l'arrivée récente du nouveau Directeur Adjoint qui succède à son prédécesseur parti plusieurs mois auparavant,

la poursuite de l'intégration des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP). Les chefs de STAP participent régulièrement aux réunions de services et aux réunions de pôles. Le transfert à Marseille de l'antenne d'Aix en Provence du Stap des Bouches du Rhône a été réalisé en début d'année. Le déficit en personnel des STAP du Var et des Alpes Maritimes résultant de départs successifs vient d'être résorbé, les équipes de ces services sont aujourd'hui complètement renouvelées.

le projet de réorganisation de la fonction financière a été exposée en Comité Technique de la DRAC. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre la synergie entre programmation et dépense. La finalité de cette réorganisation vise également un pilotage centralisé par un seul agent d'encadrement de la programmation de tous les BOP dont le programme 175. Les agents de ce service auront les moyens de suivre l'instruction des dossiers de façon plus intégrée, de A à Z (de la complétude des dossiers à l'engagement comptable dans chorus).

la réorganisation du pôle Création rendu nécessaire en raison du départ simultané de 3 conseillers du pôle Création, inspecteurs de la création, respectivement chargés de la Musique, du Théâtre, de l'Éducation Artistique et de la Danse ( ce dernier exerçait également la mission de coordination du pôle Création). Cette situation inédite a ouvert l'opportunité de procéder à au renouvellement quasi complet de l'équipe du pôle Création. L'objectif poursuivi vise à encourager la mise en œuvre de pratiques plus transversales sur la base d'échanges entre les différents secteurs de la Création. Cela abouti à un renouvellement complet du secteur d'activité.

la réorganisation de la Conservation Régionale des Monuments Historiques vise à mieux répondre à ses missions régaliennes de protection du Patrimoine monumental . La création d'un troisième poste de chargé d'études documentaire CHED est prioritaire. Elle viendrait compléter l'équipe de documentalistes-recenseurs jugée insuffisante pour couvrir les 6 départements de Paca. De plus, le fonctionnement de la CRPS a été lourdement handicapé depuis 2013 par l'absence pour raison médicale de l'agent chargé d'en assurer le secrétariat. Le remplacement d'un agent partant à la retraite fournit aujourd'hui l'occasion de regrouper les missions occupées par 2 agents distincts. Par ailleurs un troisième poste de conservateur des MH permettrait également de fluidifier les relations entre la CRMH avec d'une part les conservateurs des Antiquités et Objets d'Art et d'autre part avec les ABF. Enfin sa cellule financière, comptant un attaché et une adjointe administrative, est remaniée et allégée pour se concentrer

exclusivement sur la programmation opérationnelle des chantiers MH et transférer la partie budgétaire et financière prévue dans le cadre de la réorganisation de la fonction financière mentionnée plus haut.

La montée en compétence du Service Régional de l'Archéologie qui à la faveur de départs à la retraite et de mutation, a permis le recrutement de 2 ingénieurs de recherche.

#### La mutualisation des secrétariats et la professionnalisation des fonctions supports

La mutualisation de secrétariats a été mise en œuvre dans plusieurs services dans la mesure où elle permet une meilleure circulation et un partage plus efficient de l'information.

Le contrôle de gestion, le contrôle interne comptable, l'amélioration de la qualité juridique, la fonction informatique et le respect du code des marchés publics sont des objectifs majeurs qui réclament une montée en puissance de la qualification des personnels, ce qui guide la politique de la DRAC en matière de GPEC, qu'il s'agisse d'évolution des missions, de recrutement ou de plan de formation.

La participation de la DRAC à la mise en place de la plate forme RH au niveau de la Préfecture de Région est en outre désormais bien ancrée. Elle se conçoit comme une mise en commun des moyens en personnels et facilite les mobilités entre services déconcentrés. Le service RH participe très régulièrement à ses travaux et des collaborations utiles ont pu aboutir en terme d'offres communes transverses de formation continue des agents. De même une cartographie des emplois publics des administrations régionales est mise à jour.

#### 4. La gouvernance locale

##### a Caractérisation des principales instances et des modes de fonctionnement au niveau régional et dans l'articulation région/département

La DRAC participe aux comités d'administration régionale. Elle prête en outre son concours régulier aux préfectures de Département. La circulation de l'information est fluide, et l'articulation des services est efficace dans les volets qui relèvent de l'interministériel en région (CPER). L'articulation de la représentation des service de l'Etat dans le champ culturel est satisfaisante, ce qui d'autant plus décisif en région PACA où de nombreux événements médiatiques ont lieu tout au long de l'année et plus particulièrement durant la période estivale.

##### b Qualité et poursuite du dialogue social : modalités pratiquées, représentants en place...

Les séances de Comités Techniques et Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail sont régulièrement organisées.

Le Bilan social de la Drac est soumis à l'approbation des représentants du personnel en Comité Technique.